

République Algérienne Démocratique et Populaire
L'Autorité nationale indépendante des élections
Accréditation provisoire des médias étrangers

Le dossier relatif à la demande d'accréditation de journalistes professionnels de nationalité algérienne ou étrangère exerçant en Algérie pour le compte d'un organe de droit étranger, à titre temporaire, en qualité d'envoyés spéciaux, est déposé auprès de la mission diplomatique ou de la représentation consulaire algérienne du pays ou est établi le siège social de l'organe de droit étranger employeur.

Le dossier à déposer doit contenir les pièces suivantes :

- Une demande émanant de l'organe employeur du journaliste professionnel.
- Un formulaire pouvant être téléchargé du site web de l'ANIE (ina.elections.dz).
- Une copie de la carte professionnelle de l'intéressé.
- Deux (02) photos d'identité.
- Un formulaire de demande de visa disponible sur les sites Internet des représentations diplomatiques et consulaires algériennes.
- La liste du matériel audio-visuel, le cas échéant.

Le journaliste doit, également préciser les wilayas dans lesquelles il envisage de se rendre pour assurer la couverture médiatique de ces élections.

Enfin, il est à rappeler que les journalistes accrédités seront tenue d'observer les règles et les mesures sanitaires, visant à endiguer la

propagation de la pandémie de COVID-19, qui seront en vigueur durant cette période.

La date du dépôt des dossiers de demandes d'accréditation à titre temporaire des journalistes étrangers souhaitant se rendre dans notre pays pour la couverture médiatique de cette échéance électorale est fixée pour la période allant du dimanche 25 avril 2021 au vendredi 28 mai 2021(journée incluse). Les dossiers déposés au-delà de cette date ne seront pas pris en considération.

Pour ce qui est de la validité des visas « presse » à octroyer aux journalistes qui seront accrédités à cette occasion, celle-ci doit correspondre à la durée de validité de l'accréditation fixée pour la période allant du 8 au 14 juin 2021 en plus du délai de route.